



# La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

Décembre 2010

numéro

29

édito

## Investir pour un monde plus humain

La première semaine de l'Investissement Socialement Responsable organisée en France a été un succès avec 63 événements dont 35 étaient consacrés à la sensibilisation du public. Vous trouverez ci-après le compte rendu du colloque organisé dans ce cadre par l'association Ethique et Investissement en partenariat avec la Faculté des Sciences Sociales et Economiques de l'Institut Catholique.

Dans sa conclusion, Elena Lasida nous a proposé de retenir le mot évaluer, qui ne veut pas dire nécessairement juger, mais plutôt

- faire évoluer, faire changer, comme le propose l'engagement actionnarial,
- donner de la valeur mais une valeur autre que monétaire (RSE, gouvernance).

L'ISR veut évaluer autrement, c'est-à-dire donner de la valeur avec de nouveaux critères.

La charte d'Ethique et Investissement donne le cadre des nouveaux critères que l'association veut faire vivre dans ses évaluations des entreprises. Nous ne prétendons pas les juger de manière absolue et irrévocable mais nous cherchons à aider à prendre conscience qu'un progrès de l'éthique dans une entreprise ne peut que contribuer à son avenir et à sa croissance.

La crise actuelle nous incite plus que jamais à chercher comment faire évoluer le modèle économique dominant vers l'humain et le social, comment passer de la quantité des objets à la qualité des rapports humains : quel nouveau mode de développement mettre en place ? Tel est le sujet sur lequel nous menons une réflexion en vue d'un futur colloque.

Dans l'attente de vous retrouver lors de nos soirées débats et journées de réflexions, nous vous remercions de votre fidélité dans votre soutien à Ethique et Investissement.

**Nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël et vous adressons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2011 pour que chacun de nous s'investisse pour un monde plus juste, plus solidaire, plus éthique.**

### Dates à retenir :

**24 janvier 2011**

**Soirée :**

« L'emploi des seniors »  
A l'Institut Catholique de Paris

**16 mai 2011**

**Journée d'étude suivie de  
l'Assemblée générale**

**Marie-Laure Payen,  
Présidente**

## INVESTIR POUR UN MONDE PLUS HUMAIN

### Comment l'investisseur peut-il agir sur l'entreprise ?

Le colloque du 4 octobre 2010 a été organisé par l'association Ethique et Investissement en partenariat avec le Master Economie Solidaire et Logique du Marché de la FASSE<sup>1</sup>. Il s'inscrit dans le cadre de la Semaine de l'Investissement Socialement Responsable.

Marie-Laure Payen a introduit la conférence en rappelant que l'association Ethique et Investissement, fondée en 1983 par Nicole Reille, promeut l'investissement éthique depuis ses origines avec une double vocation : réflexion et formation sur l'éthique des placements financiers et mise en place d'un dialogue avec les entreprises et leurs parties prenantes pour mettre l'économie au service de l'humain. Le développement de l'entreprise doit être considéré comme un projet pluriel : social, humain, externe et interne, environnemental et international. Pour investir, une analyse extra-financière de l'entreprise est donc indispensable, en plus de l'analyse financière classique. Il a paru également important de rappeler les moyens à la disposition des actionnaires pour agir sur l'entreprise par l'engagement actionnarial.

La semaine de l'ISR, organisée par le Forum pour l'Investissement Responsable et parrainée par le MEEDM<sup>2</sup>, vise à promouvoir l'ISR auprès du grand public, dans la suite des lois Grenelle. C'est cet objectif à caractère pédagogique qui a incité l'association à s'associer au Master Economie Solidaire et Economie du Marché, « qui s'adresse aux personnes qui cherchent à mettre l'économie au service de l'humain et d'un projet de société ».

Elena Lasida complète en indiquant que le master qu'elle dirige a pour objectif la professionnalisation de l'économie solidaire qui inclut les aspects financiers et donc l'ISR. Le colloque fait partie intégrante du programme et il concrétise un des axes importants de la formation à l'économie solidaire, le développement de partenariats permettant de rapprocher des acteurs qui sont parfois séparés dans l'économie classique.

### Les principes de l'ISR par Martine Aubert, économiste, administrateur d'Ethique et Investissement

L'ISR est un placement financier où l'investisseur n'a pas seulement des considérations financières mais veut agir en tant qu'acteur économique et actionnaire responsable dans la vie des entreprises.

Les montants gérés en ISR restent modestes : 50 Mds d'euros estimés fin 2009 soit moins de 3% des fonds gérés en OPCVM. Néanmoins la progression a été forte en 2009 (+70%) du fait de l'impact de la crise financière et de la sensibilisation accrue des investisseurs aux questions éthiques qu'elle a soulevée. Cette progression vient surtout des ménages et de l'épargne salariale.

Au delà des problèmes d'information, les placements éthiques sont freinés par plusieurs questions. Deux paraissent particulièrement importantes :

– le problème du rendement : il serait communément admis qu'un placement éthique risque de rapporter moins qu'un autre. Cette crainte n'est pas scientifiquement démontrée par les études faites ces dernières années. Au contraire certains gérants vous démontrent que leurs portefeuilles ISR ont de meilleures performances que les autres. Il faudra attendre un historique plus ancien pour avoir des résultats plus fiables.

– les investisseurs restent sceptiques sur l'efficacité de leur engagement. Les actionnaires ont-ils véritablement les moyens de faire bouger les entreprises ? (cf. deuxième partie du colloque)

Le concept de l'investissement éthique est apparu dans les années 20 aux Etats Unis, selon un principe d'exclusion de certains secteurs comme le tabac, l'alcool, le jeu, la pornographie...

Dans les années 1980, des critères de sélection se sont ajoutés au principe d'exclusion, l'investisseur voulant prendre une part plus active dans son rôle de responsabilisation de l'entreprise dans les domaines sociaux, environnementaux et de gouvernance.

C'est en 1983 que Sœur Nicole Reille a fondé l'association Ethique et Investissement et qu'a été lancé par Meeschaert le fonds Nouvelle Stratégie 50, premier fonds éthique français.

Depuis des réflexions ont été menées à de multiples niveaux : organismes internationaux, gouvernements, organismes spécialisés, ONG, agences de notation, partenaires sociaux, universités et grandes écoles, organismes de normalisation..... Depuis deux décennies, de nombreux indicateurs et organismes spécialisés ont été mis en place pour évaluer la politique RSE<sup>3</sup> des entreprises.

Depuis le premier livre vert de 2001, les textes européens relatifs à la RSE ou au développement durable sont nombreux, un programme spécifique est maintenant dédié aux PME. Ces textes peuvent être répartis en déclarations d'intention ou en directives qui ont vocation à être transférées dans les lois nationales.

Ainsi la France s'est dotée d'un dispositif législatif sur la RSE en 2002 : la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques complétée par les lois du Grenelle de l'environnement en 2009 et 2010.

Avec la crise financière la réflexion s'est encore approfondie. Il est impossible de tout citer mais voici quelques exemples :

– du côté des entreprises la publication des recommandations AFEP<sup>4</sup>-Medef qui instaurent de nouvelles règles de gouvernance.

– du côté des investisseurs, le label créé par Novethic qui vise à améliorer la transparence des fonds ISR.

– la signature en juin 2010 des PRI (Principes pour l'investissement socialement responsable) par 750 investisseurs de plusieurs pays à la suite de l'initiative lancée en 2006 par les Nations Unies.

– le développement de méthodologie d'évaluation de critères extra-financiers par la plupart des agences de notation.

C'est face à cette évolution des domaines législatifs et réglementaires et aussi en réponse à la crise financière, au problème de la financiarisation de l'économie et de la tyrannie des résultats à court terme, que l'Association Ethique et Investissement a estimé qu'elle devait réaffirmer ses valeurs dans une réécriture de sa charte : elle a ressenti le besoin de rappeler ce qu'elle considère comme la priorité : placer l'homme au cœur de l'entreprise.

Cette nouvelle version a été écrite avec une triple volonté : maintenir les valeurs affirmées dès 1983, s'inscrire dans la ligne de l'enseignement social de l'Eglise, agir en direction des entreprises en s'inscrivant dans une perspective de long terme.

La charte E&I a été organisée en 4 chapitres (cf. la nouvelle plaquette de présentation de l'association ou le site [www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)).

Les critères sont des interrogations sur l'entreprise, il est souvent difficile voire impossible d'y répondre précisément.

Dans le chapitre 1 c'est le jugement sur la continuité du projet de l'entreprise sur le long terme qui est en cause pour le développement de ses activités et de l'emploi et éviter les opérations qui ont pour seuls objectifs de gonfler les résultats financiers sur le court terme par exemple.

Le chapitre 2 concerne tous les aspects du développement social et humain : l'accompagnement du salarié dans sa vie professionnelle et ses étapes personnelles parallèlement à la vie de l'entreprise. Ici aussi sur bien des points il n'y a pas de réponse facile. Qu'est ce que l'égalité des chances ou une juste rémunération ?

Le chapitre 3 traite de l'attitude des entreprises dans leurs activités à l'étranger particulièrement les pays du Sud. Il insiste sur la valorisation des capacités locales, leur formation et la volonté d'inscrire l'activité de l'entreprise dans le tissu économique local et régional.

Le chapitre 4 porte sur l'environnement. L'aspect de prévention et de développement des recherches est particulièrement souligné.

Martine Aubert a conclu en insistant sur le fait que les critères de cette nouvelle charte sont pour la plupart une source de questionnement. Ils cherchent à établir un dialogue pour juger les entreprises dans la dynamique avec le désir d'être un partenaire de long terme.

## Table ronde : modalités d'application de l'ISR et témoignages

### Sœur Nicole Reille : La gestion éthique

La question posée il y a 27 ans quand il s'est agi de constituer des réserves financières suite à la vente de biens immobiliers, était la suivante : Comment investir les fonds d'une congrégation religieuse, sans investir dans des multinationales qui exploitent les populations dans les pays en développement : de quoi je me fais complice en plaçant mon argent ? En 1983, la création d'Ethique et investissement a eu pour objectif d'établir des critères de choix d'entreprises, en s'appuyant sur la doctrine sociale de l'église.

Comment fixer des critères ? Quels critères retenir pour mettre l'homme au centre de l'entreprise et de son travail : égalité de rémunération, participation des salariés à l'intéressement de l'entreprise. Comment favoriser le développement local : l'arrivée de l'entreprise dans un pays du sud doit se traduire par un développement pour le pays. Dès l'origine, l'information est remontée à travers les communautés locales de religieuses (80 congrégations en 1983), qui connaissent bien la réalité des entreprises sur le terrain.

Comment vérifier que l'entreprise respecte les critères ? Avant la création d'ARESE<sup>5</sup> en 1997, il n'y avait pas d'agence de notation en France. L'association questionnait les entreprises, qui répondaient ce qu'elles voulaient. L'action s'est professionnalisée avec les agences de notation extra-financière qui font des analyses sur les entreprises.

Qu'est-ce que l'investissement éthique aujourd'hui ? Cette notion s'est répandue entre 2000 et 2005, avec la volonté de faire progresser par le dialogue, dans le temps, en s'appuyant sur l'image de l'entreprise dans l'opinion publique. Il est fréquent que des entreprises dans lesquelles nous avons investi soient impliquées dans un scandale : il y a alors deux attitudes possibles : soit on interpelle l'entreprise pour faire cesser la situation, soit on retire la valeur du portefeuille. Mais ce n'est pas forcément en se retirant qu'on fait progresser la situation ! Ce qui a évolué, depuis 20 ans, c'est une opinion plus concernée, des entreprises plus sensibles à ces questions, des lois à suivre (Grenelle 1 et 2 par exemple)... Et surtout la constatation qu'il n'y a pas de placements purs : tous les placements sont gris. Il faut donc continuer à questionner les entreprises et l'opinion.

### Jean-Jacques Guille (CFDT – CIES : Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) : L'épargne salariale

Qu'est-ce que l'épargne salariale ? C'est un terme générique qui réunit la Participation aux bénéfices (obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés) et l'Intéressement aux résultats (facultatif dès un salarié), et pour placer ces sommes, les plans épargne entreprise (PEE, somme bloquée 5 ans) et PERCO<sup>6</sup> (somme bloquée jusqu'à la retraite) possibles partout.

L'historique : Créée en 1967 et 1969, dans ces différentes modalités, l'épargne salariale a connu une montée en charge dans les années 90. Pour nous l'idée a progressivement émergée que les syndicats devaient s'intéresser à cette forme d'épargne puisqu'il s'agit de l'argent des salariés, les syndicats ont une légitimité pour s'en occuper. En 1994, la Caisse des Dépôts et Consignation a créé le Fonds Commun de Placement insertion-emploi sous l'impulsion des syndicats. En 2000, 38 % des salariés du privé seulement bénéficiaient de la Participation.

La création du CIES : au début des années 2000, les syndicats se sont interrogés : peut-on recommander des fonds aux salariés ? Cette question a conduit à la création en 2002 du CIES, avec deux objectifs : étendre la Participation aux salariés des PME et créer un fonds syndical. Ce dernier objectif a été remplacé par l'idée d'aider les salariés à investir avec discernement en leur recommandant des fonds. Le CIES s'est alors réorienté vers l'idée d'accorder un label à des fonds, via des gestionnaires de fonds.

Ce label s'appuie sur un cahier des charges bâti autour de 8 axes : les fonds doivent être tous ISR (en actions, monétaires et obligataires) ; le gestionnaire doit faire appel à des agences de notation extra-financière (type Vigéo) et avoir également ses propres analystes internes ; le gestionnaire doit offrir une gamme de 4 fonds - dont un fonds solidaire - avec des profils de risque différents ; les frais de gestion doivent être réduits ; le conseil de surveillance doit être composé aux deux tiers de salariés ; un comité de suivi assure le suivi de chaque gamme, deux fois par an pour le reporting (il examine notamment la politique de vote en AG) ; le CIES se réserve un droit d'audit pour vérifier ce qui se fait chez le gérant de fonds.

Quel bilan ? En 2009, l'épargne salariale labellisée par le CIES représente 3 milliards d'euros, 1,5 millions de salariés, 53 000 entreprises (sur 200 000 entreprises concernées). Malgré des résistances, le taux de progression est important comme en témoignent les 13 gammes de fonds ISR qui existent aujourd'hui.

Le CIES veut peser sur la politique sociale et environnementale de l'entreprise, par le droit de vote dans les AG, par des demandes précises aux gérants de fonds sur leur politique de vote : l'épargne salariale est devenue un levier de plus de l'action syndicale. Mais attention, l'ISR n'est pas une science exacte : en allant trop loin dans les exigences, il y a le risque de n'investir dans rien du tout. Cependant il faut rester vigilant en actualisant les connaissances et le processus de reporting, et en choisissant soigneusement dans quelles entreprises investir.

### Bertrand Macabéo (Kompass) : Le point de vue de l'entreprise

Kompass, filiale de la Coface, est une PME de 200 salariés en France, 2000 salariés dans 64 pays dont les métiers sont axés sur la fourniture d'information sur les entreprises et la mise en avant de leur savoir faire. Son dirigeant, membre des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens montre comment une entreprise de taille moyenne ni pauvre, ni riche s'engage dans une politique ESG : Kompass a adhéré au Global compact\* de l'ONU et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) : pour chaque contrat signé par l'entreprise, un arbre est planté ; (depuis 2008, 30 000 arbres ont été plantés en Indonésie) ; les annuaires papier ont été abandonnés, les cartouches d'imprimantes sont recyclées... Bertrand Macabéo expose sa vision des possibilités de l'ISR : Ouvrir le monde du travail aux jeunes en accueillant des stagiaires, des contrats d'apprentissage, encourager la diversité des origines sociales, ethniques, hommes-femmes et surtout reconnaître en chaque collaborateur un homme et une femme digne de respect. Cela passe par la communication : Partager la vision de l'entreprise avec les managers, les collaborateurs en associant les instances représentatives du personnel. C'est une démarche qui n'est ni utopique, ni altruiste, mais qui répond à une réelle nécessité de développement de l'entreprise dans un monde en profonde mutation ; Cela ne peut passer que par des rencontres régulières (Top managers, conventions d'entreprises...) et par la formation des hommes, qui permet de maintenir leur employabilité. En conclusion nous dit le DG de Kompass, informer et associer les collaborateurs, c'est cela la vraie création de valeur.

#### \*pm : les 10 principes du Global Compact :

- 1 - Soutenir et respecter la protection internationale des droits de l'homme de leur sphère d'influence.
- 2 - Etre sûr que leurs propres entreprises ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.
- 3 - Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.
- 4 - Eliminer toutes formes de travail forcé ou punitif.
- 5 - Abolir réellement le travail des enfants.
- 6 - Eliminer toute discrimination dans le recrutement ou l'affectation des postes.
- 7 - Adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux.
- 8 - Mener des initiatives pour promouvoir une meilleure responsabilité sociale.
- 9 - Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10 - Lutter contre la corruption

## Comment agir sur les entreprises

En introduction de la deuxième partie, Marie Laure Payen a rappelé que l'association Ethique et Investissement est un lieu de formation et de réflexion sur l'investissement pour donner aux investisseurs un cadre de choix éclairé, avec pour objectif de travailler à l'amélioration des comportements des entreprises. Le choix d'investir dans les entreprises les mieux notées en termes de critères ESG<sup>7</sup> tel qu'il est pratiqué dans l'Investissement Socialement Responsable n'est qu'un premier pas dans cette direction. D'autres actions sont nécessaires. Les colloques organisés par l'association permettent de faire dialoguer les parties prenantes des entreprises et de mettre en place un suivi des actions. C'est ce qui a été fait sur France Télécom depuis le mois de mai.

### L'engagement actionnarial et le dépôt de résolution par Denis Branche, associé - fondateur de PhiTrust Active Investors

PhiTrust Active Investors est une société indépendante de gestion d'actifs, agréée par l'AMF<sup>8</sup> depuis 1999, signataire des PRI<sup>9</sup> de l'ONU. Elle offre à ses clients des produits d'investissement spécialisés dans l'engagement actionnarial et elle agit aussi dans l'investissement solidaire. Elle s'adresse aux investisseurs qui cherchent à donner du sens à leurs investissements. Les fonds offrent un rendement financier tout en visant un impact social, environnemental et sur la gouvernance.

De fait, les actionnaires ont la capacité d'influer sur les entreprises pour améliorer leurs pratiques : En France, ils ont des pouvoirs larges en Assemblée Générale : poser des questions orales et écrites, faire inscrire des résolutions à l'ordre du jour, révoquer tout administrateur. L'Assemblée Générale a compétence sur la plupart des sujets qui touchent la gouvernance de la société mais la stratégie reste du ressort du Conseil d'Administration.

Pour obtenir l'inscription d'une résolution externe et donc l'accord du conseil d'administration, il faut regrouper 0,5 % du capital de la société et être très attentif à la rédaction de la proposition de résolution et à son argumentaire. Pour chaque résolution, PhiTrust recherche donc à s'associer à d'autres actionnaires prêts à soutenir la résolution pour atteindre le seuil exigé.

Depuis 2004, PhiTrust a engagé 1300 actions (initiatives privées présentées aux dirigeants et au conseil d'administration). Elle a déposé 24 résolutions externes dont 2 ont été adoptées (Vivendi Universal en 2005 et Alcatel-Lucent en 2007).

### Exemple d'activité sociale d'une entreprise par Christophe Poline, directeur Investissement solidaire de Schneider Electric

1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'énergie : pour agir, Schneider Electric a lancé le programme BipBop, pour améliorer l'accès à l'énergie à travers la formation, l'innovation et l'investissement. Le fonds d'investissement aide les entreprises qui travaillent dans l'accès à l'énergie, en France et à l'étranger. C'est un fonds solidaire qui investit en France dans des entreprises d'insertion et des entreprises qui luttent contre la précarité énergétique. Il gère 3 à 4 millions d'euros et demande une rentabilité de 5 %, car Schneider Electric considère qu'il n'est pas sain que l'argent soit gratuit. En France, le fonds prête à l'ADIE<sup>10</sup> et investit dans une foncière qui fait de l'accès au logement. A l'étranger, il est par exemple en partenariat avec la Sidi qui soutient une organisation de micro-finance au Sénégal, pour faciliter les achats de systèmes solaires individuels par les personnes du pays.

Les principes : – les entreprises qui assurent l'accès à l'énergie doivent gagner leur vie, dans le cadre d'une économie de marché  
– la partie financière repose sur un fonds d'investissement.  
– la formation de la main d'œuvre aux métiers de l'énergie est financée par la fondation Schneider Electric

Les règles : – Sch.Elec. n'agit pas seul : l'engagement se fait avec des partenaires dont PhiTrust, la Sidi, le Crédit Coopératif,  
– Sch.Elec n'est jamais majoritaire (pas plus de 25%) et n'est pas gestionnaire  
– les sociétés dans lesquelles Sch Elec investit doivent être accompagnées par des associations d'aide au développement  
– les salariés de Sch Elec peuvent participer via un FCPE au financement du fonds.

Le bilan : la mise en place de ce fonds a conduit Sch Elec à se poser une multitude de questions : faut-il faire nécessairement du profit ? Comment une très grande entreprise comme Schneider Electric traite-t-elle avec des très petites entreprises du Sud ? Comment gérer le besoin de financement ? Sait-on si les sociétés que le fonds développe seront profitables ? A cela, Christophe Poline déclare trouver les réponses dans les discussions avec les partenaires, y compris les très petites entreprises.

### Qu'est ce que la finance solidaire ?

Une autre manière de placer son argent par rapport à l'ISR, les placements solidaires consistent à attribuer à travers un fonds, une part de revenus financiers de son capital à des petites entreprises pour leur permettre d'avoir accès à un modeste crédit que les banques ne leur accorderaient pas. Parmi les acteurs de la finance solidaire nous citerons Finansol, partenaire d'Ethique et Investissement. En 1997, Finansol a créé un label qui repose sur des critères de solidarité et de transparence et qui permet de distinguer les placements solidaires. Pour toute information supplémentaire consulter le site : [www.finansol.fr](http://www.finansol.fr).

### GLOSSAIRE

- <sup>1</sup> : FASSE = Faculté des Sciences Sociales et Economiques
- <sup>2</sup> : MEEDM = Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
- <sup>3</sup> : RSE = Responsabilité Sociale des Entreprises
- <sup>4</sup> : AFEP = Association Française des Entreprises Privées
- <sup>5</sup> : ARESE = Agence de Rating Environnemental et Social sur les Entreprises
- <sup>6</sup> : PERCO = Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif
- <sup>7</sup> : ESG = Environnemental, Social et Gouvernance
- <sup>8</sup> : AMF = Autorité des Marchés Financiers
- <sup>9</sup> : PRI = Principles for Responsible Investment
- <sup>10</sup> : ADIE = Association pour le Droit à l'Initiative Economique



PRESIDENTE : Marie-Laure PAYEN  
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE  
SECRETAIRE : Jacques TERRAY

CHARGEE DE MISSION : Murielle HERMELLIN

ASSOCIATION ETHIQUE et INVESTISSEMENT : 93 Rue de Sèvres, 75006 PARIS - tel : 01 45 49 84 41

[info@ethinvest.asso.fr](mailto:info@ethinvest.asso.fr) [www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)

